

# Annexe délibération n°2023-083 "Renouvellement du Projet Éducatif Territorial (PEDT)"

Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de PONTCHATEAU

### Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi  
 un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

### DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

#### TERRITOIRE ET PUBLICS

**Territoire du PEDT : Commune de PONTCHATEAU durée de 3 ans**

Indiquez si le territoire se situe en zone prioritaire (précisez si c'est le cas) :

**Public concerné :** *Tous les enfants inscrits aux écoles de Charlie Chaplin, Charles Perrault, Chat Perché, Saint Joseph, Notre dame de lourdes, et les ados de la commune.*

Nombre total d'enfants :                      Tranche d'âge : 2 ans ½ / 17 ans

Niveau maternelle : 401

Niveau élémentaire : 874

Niveau secondaire : 1942

Autres :

#### LES OBJECTIFS

Présenter les objectifs éducatifs actualisés et partagés du PEDT pour les trois prochaines années :

- *Eduquer les enfants au respect*
- *Développer la citoyenneté*
- *Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité*
- *Développer et faciliter l'accès aux enfants aux savoirs, à la culture, au sport et aux loisirs.*

#### PILOTAGE DU PROJET

*Le pilotage et la coordination sont incontournables pour la réussite du projet.*

**Nom et prénom du correspondant :** *Monsieur ROUAUD Philippe*

**Fonction :** *Adjoint pôle vie scolaire, enfance*

**Adresse :** *Mairie de PONTCHATEAU*

**Téléphone :**

**Adresse électronique :** [prouaud@pontchateau.fr](mailto:prouaud@pontchateau.fr)

**Structure de pilotage :** *Elle est représentative de toutes les composantes éducatives locales ; écoles, collèges et associations sont à solliciter. Il est nécessaire d'en définir le rôle, les attributions et le fonctionnement*

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

-

-

Composition de la structure de pilotage :

- Maire de PONTCHATEAU

- Adjoint pôle vie scolaire enfance

- Directeurs écoles

- 1 Membre de chaque association de parents d'élèves

- Le responsable du pôle vie scolaire, enfance

- Le responsable ATSEM

- DDEN

- IEN

- DRDJSCS

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, etc.) : 1 fois par an

#### **Coordination technique du projet**

Nom et prénom du coordinateur : [LOREAU Thierry](#)

Fonction : [Responsable pôle vie scolaire enfance](#)

Adresse : [Mairie de PONTCHATEAU](#)

Téléphone : 02 40 88 07 41

Adresse électronique : [viescolaire.enfance@pontchateau.fr](mailto:viescolaire.enfance@pontchateau.fr)

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT ..... %

## **METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION**

### **LE BILAN DU PROJET PRECEDENT (à joindre sous forme libre)**

Si vous aviez déjà un PEDT, présentez sous forme libre le bilan des trois précédentes années :

L'organisation des activités du PEDT s'appuie sur un pôle vie scolaire déjà existant et structuré ainsi qu'une offre d'activités associatives importante et de qualité.

### **LA METHODE D'EVALUATION document d'aide à l'évaluation du PEDT**

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années

- Indicateurs quantitatifs : Nombre d'inscriptions, de participants, etc...
- Indicateurs **quantitatifs** : Projets menés, communication entre les différents acteurs,
- L'implication des enfants : Rencontres intergénérationnels, spectacle, potager, sensibilisation sur la nature et l'environnement, stages à thèmes...

### **LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS**

- Eduquer les enfants au respect
- Développer la citoyenneté
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité
- Développer et faciliter l'accès aux enfants, aux savoirs, à la culture, au sport et aux loisirs

### **ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET**

Les partenaires institutionnels :

- CAF, DASEN, DRDJSCS

-

Partenaires associatifs (citez les associations mobilisées):

- PIAF, OUTILS EN MAIN, ABEILLE PONTCHATELAINE, HISTOIRE LOCALE

-

Services de la collectivité territoriale :

- Communication, Bâtiment, Espaces verts, Police municipale

-

Autres partenaires :

- Les familles : Par le biais du portail famille.

### **LA PLACE DES PARENTS**

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents : **Comment les parents sont associés au projet ? Comment sont-ils informés ?**

Existant :

La majorité des communications passe par notre Espace Famille, par l'accueil téléphonique ainsi que l'accueil physique au secrétariat du Pôle vie scolaire enfance.

Perspectives : Développer des temps de rencontre avec les parents au sein des différents accueils autour de temps forts d'animation.

### **COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS**

**Quelles modalités et supports (papier, numérique, panneau d'affichage...) sont mobilisés pour informer sur le PEDT ?**

Existant : Par le biais du portail famille et des affichages dans les espaces d'accueil.

Perspectives : Travail collaboratif avec le service communication de la ville, avec pour objectif l'amélioration dans les supports visuels ainsi que la création et l'animation d'un compte Instagram permettant des retours sur les activités auprès des familles

**PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE**

**PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire**

Préciser l'articulation du PEDT et autres dispositifs: Projet éducatif local, Contrat local d'accompagnement à la scolarité...

Existant :

Convention territoriale globale de service aux familles

Participation au financement BAFA/BAFD

Perspectives :

**PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)**

Préciser l'articulation entre le PEDT et la CTG

Existant :

Perspectives : A définir

**PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées**

Quelles sont les articulations et les liens avec le(s) projet(s) d'école (cohérence, complémentarité, axes communs,...) ?

Existant :

Différents projets sont menés entre l'accueil périscolaire et le personnel enseignant (clip vidéo, potager)

Perspectives :

Projet avec les enseignants autour des gestes 1<sup>er</sup> secours

**Parcours éducatifs** (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Comment votre projet prend en compte ou construit des parcours éducatifs pour les enfants ?

Existant :

Perspectives :

**Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République**

Comment les valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté sont traduits dans le PEDT et actions éducatives ?

Existant :

A travers les activités menées auprès des enfants telles que les règles de vie, les projets menés en commun, recyclage des déchets, apprendre à vivre en collectivité.

Perspectives : développer les actions du Conseil municipal enfant

**Prise en compte du handicap**

Quelle prise en compte des enfants en situation de handicap (situations repérées, continuité des prises en charge, information aux parents, organisation spécifique, locaux et matériel adaptés, formation des personnels...) ?

Existant :

Accueil d'enfants en situation de handicap, les familles sont reçues par le pôle vie scolaire enfance afin d'échanger et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Perspectives :

**PEDT et publics adolescents**

Quelle(s) prise(s) en compte des publics adolescents (collégiens voire lycéens) dans votre PEDT ?

Existant :

Perspectives :

**PEDT et séjours éducatifs (scolaire et extrascolaire)**

Quelle(s) prise(s) en compte des séjours dans votre PEDT ?

Existant :

Perspectives :

**LES TEMPS DE L'ENFANT**

**A- LES TEMPS SCOLAIRES**

<b>Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4 jours:</b> Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :			
Établissements	Publics	Privés sous contrat	Total
Écoles maternelles	1	0	1
Écoles élémentaires	1	0	1
Écoles primaires (mat + élém)	1	2	3
Établissements secondaires	2	1	3

**B -LES TEMPS PERISCOLAIRES**

**1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)**

**Les temps périscolaires** organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

*Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps*

Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir	Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
7h15-8h45 16h15-18h45	Accueil Périscolaire	Maison de L'enfance	3-11 ans	Mairie de pont-château			X
7h15-8h45 16h15-18h45	Accueil Périscolaire	Maison des Jeunes	3-11 ans	Mairie de pont-château			X
7h15-8h45 16h15-18h45	Accueil Périscolaire	Ecole du Chat Perché	3-11 ans	Mairie de pont-château			X

**Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : NON**

Si OUI avec quels organisateurs ?

**Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: OUI**

**Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : OUI**

et plus particulièrement dans des salles de classes : **NON**

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires ? Si OUI merci de la joindre en annexe

**Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? OUI** si oui lesquels

**Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?**

**Les transferts sont organisés par des lieux de rassemblement pour les élèves en élémentaire et les enfants sont récupérés dans les classes en école maternelle.**

**Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : NON** Si OUI merci de le joindre en annexe

**Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ? Les enseignants organisent les A P C par période.**

**Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...) ? Les animateurs récupèrent les enfants après les APC au sein de l'enceinte scolaire.**

**Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires :**

**2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP**

**Organisez-vous des TAP/NAP ? OUI – NON**

Si OUI, Les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire ?

Les TAP sont-ils gratuits ? **OUI**

## Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique

### 3 - Le Mercredi

#### Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:

*(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)*

Créneaux horaires	Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
7H30-18H30	Accueil de loisirs	Maison de l'enfance	4-5 ans	Mairie de Pont-château			x
7H30-18H30	Accueil de loisirs	Maison des jeunes	8-12 ans	Mairie de Pont-château			x
7H30-18H30	Accueil de loisirs	Ecole Charlie Chaplin	6-7 ans	Mairie de Pont-château			x
7H30-18H30	Accueil de loisirs	Ecole du Chat Perché	4-12 ans	Mairie de Pont-château			x

Observations sur l'organisation du mercredi:

-2 Nouveaux sites d'accueils (Charlie Chaplin 6-7 ans) et (Chat Perché 4-12 ans)

-

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités : **NON**

Si Oui avec quels organisateurs ?

MERCI DE JOINDRE LES DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION AUX ENFANTS ET PARENTS

### C- L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

*(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)*

Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire	Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...)	Lieux et locaux	Publics âges (ou classes)	Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...)	Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur	Accueil Déclaré en ACM	
						N O N	O U I
7h30 – 18H30	Accueil de loisirs	Maison de l'enfance	4-5 ans	Mairie de Pont-château			x
7h30 – 18H30	Accueil de loisirs	Maison des jeunes	8-12 ans	Mairie de Pont-château			x
7h30 – 18H30	Accueil de loisirs	Ecole Charlie Chaplin	6-7 ans	Mairie de Pont-château			x

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:

-

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **NON**

Si Oui avec quels organisateurs ?

-

### FORMATION DES ACTEURS

**Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ?**

**Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI**    Existant (en cours ou réalisées) : des formation BAFA et BAFD

Perspectives : Organiser des actions de formation auprès de l'ensemble des équipes du Pôle vie scolaire enfance (restauration, animation, ATSEM) autour du développement des compétences psychosociales.

## DEMANDE COMPLEMENTAIRE PLAN MERCREDI

### Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l' élu référent : **Monsieur ROUAUD Philippe**

Fonction : **Adjoint vie scolaire enfance** Adresse électronique :

Nom Prénom du coordonnateur : **Monsieur LOREAU Thierry**

Téléphone : **02-40-88-07-41** Adresse électronique : **viescolaire.enfance@pontchateau.fr**

Durée du Plan Mercredi : **La convention sera sur la même échéance que celle du PEDT**

### Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des **accueils collectifs de mineurs déclarés** à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site caf.fr via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

Nom de l'accueil	Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) <sup>1</sup>	Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi	Adresse complète de l'accueil	Tranche d'âges du public accueilli	Numéro dossier Caf (Numéro SIAS)
Accueil Périscolaire	Mairie de Pont-château	7h30 (début) 18h30 (fin)	Mairie de PONT-CHATEAU Place Dominique David 44160 PONT-CHATEAU	De 4 à 12 ans	

**Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :**

Nom de la commune A ; **Pont-Château.....146.....**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : **50**

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : **96**

1. <sup>1</sup> Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

**Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- X activités artistiques
- X activités scientifiques
- X activités civiques
- X activités numériques
- X activités de découverte de l'environnement
- X activités éco-citoyennes
- X activités physiques et sportives

**Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :**

- x associations culturelles
- x associations environnementales
- x associations sportives
- équipe enseignante
- x équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :**

- intervenants associatifs rémunérés
- X intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- X personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

## **Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi**

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

**La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères**

**Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi**

### **1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

L'existant :

La commune propose un ALSH à la journée avec une ouverture à 7h30 et une fermeture à 18h30 avec la possibilité d'un accueil le matin, l'après-midi avec ou sans repas, ou à la journée.

Perspectives :

Projet d'animation pour 2023-2024

### **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

L'existant : L'accueil du mercredi regroupe les enfants de 4 à 12 ans sur 4 sites.

Le site des mini-pouces (4-5 ans) se trouve à la maison de l'enfance, le site des p'tits monstres (6-7 ans) se trouve à l'école Charlie Chaplin, le site des Trolls (7-12 ans) se situe à la maison des jeunes, Boulevard Pelé de QUERAL.

Un 4 -ème site se situe à l'école du Chat Perché à Saint Roch (exclusivement pour les enfants de l'école du Chat Perché).

Perspectives :

Organiser des animations conjointes avec des associations locales autour de la parentalité.

### **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

L'existant :

Projet d'animation avec l'association la Bobine, l'Abeille Pontchâtelaine, la danse bretonne (Avel Coët Roz), la Médiathèque.

Perspectives :

Partenariat avec les maisons de retraite autour de la nature

Partenariat avec l'association l'histoire locale.

### **4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

L'existant :

Propositions aux enfants de séances d'activités autour d'une thématique par période.

Perspectives :

Rendre l'enfant acteur du programme d'animation, en le laissant faire le choix d'activités.

Pour l'été 2023, les enfants deviennent encore d'avantage acteurs de leurs vacances.



**Projet type PEDT et Plan Mercredi proposé par le groupe d'appui départemental de Loire-Atlantique**  
Ils ont connaissance du thème d'activité pour la quinzaine, ils ont par semaine 5 activités préétablis à choisir et à positionner dans la semaine, soit 1 par jour.  
Pour le reste, ils doivent définir entre eux et accompagnés et guidés par les animateurs le reste du programme.

**Date :14/06/2023**

**Signature du représentant de la collectivité**

**Formulaire à retourner par messagerie électronique à :**

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : [pe144@ac-nantes.fr](mailto:pe144@ac-nantes.fr)
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire: [pole1d44-moyens@ac-nantes.fr](mailto:pole1d44-moyens@ac-nantes.fr)
- CAF de Loire-Atlantique : [partenaires-afc@caf44.caf.fr](mailto:partenaires-afc@caf44.caf.fr)

**Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert**